

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

Procès-Verbal de la réunion du lundi 3 septembre 2018 à 20 heures

PRESIDENCE : M. Alain WAILLE, Maire

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, BIARC, CLABAUT, DURANDOT, KOLLY, MENTION, MEYNIER L, ORVAIN, VINCENT et MM. AUGER, BLANC, DAVID, GRESSET, FREZIER, LAMOURET, PANISSET, PARIZOT, RADOUAN, SIMON et WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : MEYNIER N. donne pouvoir à N.DURANDOT ; M.M.DACLIN donne pouvoir à A. WAILLE, L. PESSE-GIROD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryse VINCENT.

1

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2018

Ce compte rendu ne recevant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2/Dossiers en cours

Instauration des repas à la crèche municipale :

Cette prestation est à mettre en place dès le 1^{er} décembre 2018. Rappelons le coût estimé à la charge de la commune est près de 10 000 euros par an. Les repas et les goûters seront fournis par la cuisine centrale de Lons Le Saunier au prix de 3,59 le repas et de 0,638 euros le goûter. En compensation, la prestation donnée par la Caisse d'Allocations Familiales se monte à 0,40 euros par heure facturée. En terme d'équipements supplémentaires, un four de remise à température des repas sera installé (2200 euros). Les factures adressées aux familles ne seront pas impactées.

3/Comptes rendus de réunions

19/07 : La Poste – changement d'horaires

Les horaires de La poste sont modifiés à compter de cet automne : le lundi matin et le samedi sont fermés ; du lundi au jeudi, ouverture jusqu'à 17h et le vendredi 17h30. La durée totale d'ouverture se maintient à 27h30 par semaine.

4/ Délibérations

4.1 MAPA : travaux de maçonnerie cimetière communal

Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les deux offres au regard du critère prix :

Entreprise	Classement	PRIX € HT	Proposé
SA Félix BARONI	2	12 722	
SARL ZOZ Auguste et fils	1	11 446.22	X

Monsieur le Maire indique que Mme Deborah BARONI ne prend pas part au vote.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché à la SARL ZOZ Auguste et fils, 12 rue Jean Moulin à Coteaux du Lizon, pour un montant de 11 446.22 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2018.

4.3 Rapport annuel d'activités 2017 SYDOM du Jura

Après présentation, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le rapport d'activités du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Jura pour l'exercice 2017 ainsi que le bilan financier de ce même exercice.

2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE et **APPROUVE** le rapport du Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Jura pour l'exercice 2017 ainsi que le bilan financier de ce même exercice.

4.4 Rapport annuel d'activités 2017 SIEG

Après présentation, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le rapport d'activité relatif aux prix et à la qualité du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux ainsi que sur le bilan financier de l'exercice 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE et **APPROUVE** le rapport d'activité relatif aux prix et à la qualité du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux pour l'exercice 2017 ainsi que le bilan financier de ce même exercice.

4.5 Accord de principe Tour du Jura 2019

VU la sollicitation de la Communauté de Commune Haut-Jura Saint-Claude auprès de la commune pour accueillir une étape du *Tour du Jura 2019*,

VU la participation de la Communauté de Commune Haut-Jura Saint-Claude à hauteur de 50 % pour l'accueil d'une étape du *Tour du Jura 2019*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DONNE un accord de principe pour accueillir conjointement avec la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude, une étape (départ ou arrivée) du *Tour du Jura 2019*,

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à l'organisation de l'évènement.

4.6 Nomination d'un référent « Ambroisie » CCHJS

VU la sollicitation de la Communauté de Commune Haut-Jura Saint-Claude de nommer un référent « ambroisie » pour la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

NOMME comme référent « Ambroisie », Monsieur Roland FREZIER, 1^{er} adjoint, demeurant 9 rue Ferdinand Thorax à Coteaux du Lizon.

4.7 Affouage sur pied année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le volume maximal estimé des portions à 30 stères maximum ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;

FIXE le montant total de la taxe d'affouage à 585 € ; ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 65 €/affouagiste ;

FIXE les conditions d'exploitation suivantes :

L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.

Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.

Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2020. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).

Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2020 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

5/ Questions diverses

- Les travaux au Pré Colas vont redémarrer le 15 septembre 2018.
- Les ifs du groupe scolaire ont été coupés ; la valorisation des bois est en cours.

6/ Date à retenir

- Prochain conseil le lundi 08 octobre 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt la séance à 22h15.